

Les déchets, c'est aussi votre argent !

La Communauté de Communes (CDC) de Mens souhaite insuffler un nouvel élan pour la gestion des déchets.

Un nouvel élan pour les populations, pour l'environnement, mais aussi pour le coût de gestion.

La gestion des déchets sur notre territoire, ainsi qu'à l'échelle nationale, fait aujourd'hui l'objet de nombreuses remarques quant à son coût pour le citoyen. Il est alors nécessaire de comprendre le fonctionnement de celui-ci, ainsi que les solutions pour agir sur la baisse de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM);

Les actions de la CDC :

Afin d'agir sur le coût de gestion des déchets, nous avons choisi de responsabiliser les habitants du canton de Mens pour obtenir les résultats les plus positifs possibles.

Chaque Quoi de 9 ! présentera alors un récapitulatif de gestion des déchets comprenant les quantités, les qualités et le coût. Vous pourrez ainsi suivre l'évolution et la comparer avec vos efforts en terme de tri.

Le budget des ordures ménagères est autonome, il est donc obligatoire de l'équilibrer avec la REOM.



En agissant sur la baisse du coût de traitement des déchets, nous agissons sur la baisse de la REOM.

A ce jour, un nouvel appel d'offre concernant la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des déchets issus du tri sélectif vient d'être signé.

Les changements engendrés par ce nouvel appel d'offre :

- Un contrôle régulier sur la qualité de process de tri sera effectué

Compostage domestique 2010

Dans le cadre de la politique locale de réduction des déchets, la Communauté de Communes de Mens s'engage à une participation financière sur l'achat de composteurs.

Descriptif des objets mis à disposition aec une participation de 15 euros :

- Un composteur individuel en bois de 360 litres
- Un bio seau de 7 litres
- Un guide du compostage «réussir son compost»

**Demandez votre bon de commande au service environnement
04 76 34 87 30 ou envir-cdc-mens@orange.fr.**

chez notre prestataire.

- Les erreurs de tri coûtent trois fois plus cher : coût du tri, coût de l'incinération, coût de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Aujourd'hui, nous avons 36% d'erreurs de tri, le chiffre le plus haut jamais atteint sur le canton de Mens.

déchets compostables, 10% de papier, 6% de verre. Ce sont autant de déchets qui coûtent très cher à traiter.

Des actions simples à mettre en place :

- Composter les déchets putrescibles.
- Trier plus pour diminuer le volume de sa poubelle classique.
- Trier mieux pour éviter les erreurs et diminuer le pourcentage de refus de tri.

En partant du constat que notre poubelle est encore composée de 45% de matière recyclable avec 50% de la population qui effectue du compost, voici ce que nous pourrions économiser :

Comment agir sur le coût des déchets sélectifs ?

Le coût de gestion des déchets sélectifs est moindre que celui des ordures ménagères. **Plus et mieux nous trierons nos ordures ménagères, plus la facture diminuera !**

Aujourd'hui, notre poubelle est encore composée d'environ 60% de matière recyclable, dont 30% de

Base année 2009	Quelles économies ?			Maintien du coût par transfert des déchets sur un autre poste			Economie réalisée par la CDC	Economie réalisée par foyer
	Poste de dépense	Economie possible	Total Economie possible	Poste de transfert	Coût	Total Coût		
Diminuer les erreurs de tri de 36% à 15%	Collecte	1 624 €	3 959 €			665 €	3 294 €	2,4 €
	Tri	1 670 €						
	Incineration	665 €		Incineration OM	665 €			
Suppression des 15% de matière compostable présente dans les poubelles classiques	Collecte	13 759 €	29 216 €				29 216 €	21 €
	Incineration	15 457 €						
Suppression des 10% de papier présents dans les poubelles classiques	Collecte	9 173 €	19 748 €	Tri et collecte des 10% de papier	5 593 €	5 593 €	13 885 €	10 €
	Incineration	10 305 €						
Suppression des 6% de verre présents dans les poubelles classiques	Collecte	5 502 €	11 684 €	Tri et collecte des 6% de verre	2 071 €	2 071 €	9 613 €	7 €
	Incineration	6 182 €						
							Redevance actuelle	157 €
							Redevance modifiée	116,60 €

En portant une attention toute particulière sur le tri des déchets, nous pourrions économiser 40 euros sur notre REOM par foyer. Pour notre environnement et pour notre porte-monnaie, le mieux est encore de consommer malin. Evitez les produits présentant trop d'emballage, cela n'influe pas sur la qualité !!!

C'est ensemble que nous arriverons à diminuer la facture de nos déchets.